



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE DE LA SANTE

COORDINATION NATIONALE DU PEV/SSP

ANNONCE POUR L'ETABLISSEMENT DES ACCORDS DE PARTENARIATS AVEC DES MEDIAS PRIVES (RADIOS, TELES, PRESSE EN LIGNE)

I. Description

Le Ministère de la Santé, avec l'appui des partenaires, s'est engagé dans le renforcement du système de santé en Guinée avec pour ambition de faciliter l'accès aux soins de santé de qualité à toutes les populations. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire non seulement d'améliorer l'offre de services de santé, mais aussi, la demande de ces services par les populations. Ceci nécessite un dialogue permanent avec les différents acteurs et spécifiquement les populations afin de les motiver et les encourager à utiliser les services de santé mis à leur disposition. Pour ce faire, l'engagement des communautés et des partenaires à différents niveaux est essentiel pour la promotion de la santé, d'où l'importance d'une forte communication qui visera non seulement à informer les acteurs mais aussi à assurer leur adhésion et engagement.

Dans ce contexte, les médias ont un rôle important à jouer en tant que principale source d'information, surtout dans les zones les plus reculées. Les médias offrent aussi une plateforme permettant aux populations et aux autres acteurs d'échanger sur l'importance de la vaccination et les autres sujets liés à la santé de la population et sur l'engagement des communautés et des autres acteurs.

II. Conditions de partenariat

Les médias concernés doivent:

- Etre légalement implantés et conformes à leurs cahiers de charge ;
- Disposer des programmes destinés à l'éducation et à la promotion de la santé ;
- Etre capables d'animer des programmes en langues nationales (Poular, Malinké, Sousou, Kpèlè...)

III. Durée du partenariat

L'accord de partenariat sera établi pour une durée d'un an renouvelable.

IV. Documents à fournir

Le dossier de manifestation d'intérêt est un document de 3 pages au maximum qui décrit sommairement le media, sa ligne éditoriale, son objectif, son audience, sa zone de couverture, ses espaces dédiés à l'éducation et à la promotion de la santé et ses émissions de grande écoute. Le document doit aussi indiquer ses collaborations antérieures avec le Ministère de la Santé ou ses programmes et projets ainsi que le mécanisme de suivi qui pourrait être envisagé pour assurer le suivi permanent des activités de l'accord de partenariat.

Le dossier doit être transmis uniquement par voie électronique à la Coordination Nationale du PEV aux adresses suivantes: secretariatpevgn@gmail.com, hannmariama@gmail.com, ctjiofack@unicef.org et écrire dans le champ objet : « Demande de partenariat ». Les dossiers seront reçus jusqu'au 10 juillet 2018.

Pour plus de précisions, appelez les numéros suivants : 624 19 74 65/ 628 18 18 24

Coordonnateur National

Dr Moustapha DABO, MD, MPH